

## Mise au point concernant l'implantation de « feux récompense » vers Montay



A la suite de nombreuses plaintes que vous m'avez adressées concernant la vitesse abusive de beaucoup d'automobilistes, le Conseil Municipal a longuement débattu sur ce sujet. C'est la 1<sup>ère</sup> délibération de l'année 2023 ; voir les délibérations sur le bulletin de commune et sur le site de Forest : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr)

Deux solutions, parmi les autres, ont été retenues : les « feux récompense » à chaque entrée du village (proposition du Maire) ou l'installation de 4 feux au carrefour du Bistronome, avec des arrêts alternatifs de tous les véhicules nuit et jour (proposition d'un membre du Conseil). Le Conseil a retenu la 1<sup>ère</sup> proposition à l'unanimité de ses membres.

Puis, il a fallu positionner ces feux. Ce fut l'affaire du Conseil Départemental, car il y a des règles très strictes à respecter. C'est bien compréhensible.

Le positionnement a été défini il y a quelques jours, suite à l'acceptation de la demande de subvention au titre des amendes de police (75%). Les 2 emplacements sont en rouge sur la carte. A première vue, cela ne gênera personne...

Cependant, j'ai demandé à M. Denorme, de l'entreprise agréée par le Conseil Départemental, qui a validé ce projet, de venir à Forest sur place mercredi prochain 29 novembre à 14H30 pour donner des explications supplémentaires aux personnes qui le demanderont.

Je me permets de faire cette petite mise au point pour que les choses soient bien claires. Il ne s'agit pas d'embêter qui que ce soit mais de préserver la vie de nos concitoyens.

Il n'y a pas eu de problème vers Croix, puisque que le feu sera installé en face de ma maison. Quand on est élu, on se doit de montrer l'exemple, « calmer le jeu » et faire abstraction de tout intérêt personnel.

Je vous remercie d'avoir pris soin de lire ce message.

Maurice Saniez – Maire de Forest